

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 07/11/2022

OBJET : Bilan 2021-2022 de la garderie périscolaire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 28/10/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée au point n°8), Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

Excusé

Marie-Hélène BERNARD, Emmanuelle SCHARFF

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Nathalie HERAUD présente un bilan comptable de la garderie périscolaire pour l'exercice 2021/2022.

Les recettes de garderie s'élèvent à 45 886.20€ de septembre 2020 à août 2021.

Les dépenses de la garderie s'élèvent à 57 998.12€ de septembre 2021 à août 2022.

Le bilan comptable de la garderie périscolaire est en déficit de - 8 203.76€ dû à l'augmentation du taux d'encadrement.

Le tarif 2021 de la garderie était de 1.60 €, il passe à 1.75€ de l'heure à compter du 01/09/2022.

Horaires 2021-2022 : Pour les quatre écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30, Paul Cézanne et Ninon Vallin : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et René Cassin et Marcel Pagnol : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h45 à 18h45 (l'étude est de 16h30 à 17h45).

Elle rappelle que, parallèlement, les surveillances des études et du temps méridien (surveillance cantine et récréations) sont prises en charge par la Municipalité et sont des services offerts gratuitement aux familles.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** le bilan de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

